VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS.

Succession d'Anaise Patrice Vve d'Albert Meilleur

No. 105,280 Cour Civile de District Division D.

Cottage Simple comfortable, 924 rue Marais

JEUDI, 18 SEPTEMBRE 1913, A MIDI, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne

En vertu d'un ordre qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, daté du 14 août 1913 dans l'affaire sus-numérotée et intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui en dépendent ou y appartiennent de quelques façons situé dans le faubourg Trémé dans le Deuxième District de cette ville et désigné par le No. 8 de l'Ilet No. 50, borné par les rues Marais, Liberté, autrefois Trémé, Dumaine et St. Philip, sur un plan dressé par Journet, et annexé à un acte passé le 16 septembre 1836 devant D. L. McKay, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure en mesure américaine vingt quatre pieds dix pouces (24' 10") de face à la rue Marais sur quatre vingt (80') pieds en profondeur entre lignes parallèles conformément à un plan dressé par C. A. de Armas, le 23 juin 1851, et déposé au bureau sous le No. 99 du livre des plans No. 3. Etant la même propriété que feue Anaise Patrice, veuve d'Albert Meilleur, acquit par acte devant William J. Formento, notaire, le 3 décembre 1901 et duement enregistré au bureau des aliénations, registre 201, folio 168. Les améliorations consistent en un cottage simple contenant vestibule, 5 chambres et bâtisse dans la cour, toit en ardoises, etc.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son enchère, pour tous certificats et toutes les taxes dues et exigibles pour l'année 1913 et aussi pour l'acte de vente Wm. J. Formento, notaire, 10 pour cent du prix d'achat, ne portant ni intérêt ni pénalité, devant être déposé au moment de l'adjudication chez

ARTHUR H. DICKS,
Encanteur.

Bureau 437 Carondelet.
août—17,24,31sept—7,14,18

VENTES A L'ENCAN

Par ARTHUR H. DICKS.

Plusieurs jugements et un lot de comptes courants suivant inventaire enregistré en mon office et lequel sera lu le jour de la vente.

D'après un ordre adressé, je Peter Gallagher, encanteur, duement autorisé pour la Paroisse d'Orléans par l'Hon. Porter Parker, de la Division A, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, Division A, actuellement absent en congé, daté et signé le 10 juillet 1913.

CONDITIONS — Comptant.

CHAS. T. DENECHAUD,
Arbitre.

WM. H. BYRNES, JR.,
PIERRE D. OLIVIER, Avocats.

PETER GALLAGHER,
Encanteur.

août—1,17,24,29

Par PETER GALLAGHER Par PETER GALLAGHER

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans
No. 65,275. Division A.

Paul Facio vs Facio Distilling Co.

Le mardi, 26 août 1913

À la People's Auction and Real Estate Exchange
334 rue Carondelet

À MIDI

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 65,275 — Division A — Paul Facio vs Facio Distilling Co. — Conformément à un ordre de vente à moi adressé par l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal 1023 rue Désiré, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et prescriptions qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ancien faubourg Montreuil, dans l'Ilet No. 8, borné par les rues Remparts (autrefois Love), Elmire, Désiré et St. Claude (autrefois Goodchildren), désigné comme lot No. 2 sur un plan dressé par A. Castaing, voyer, daté du 20 février 1853, déposé en l'office de A. Ducatel, ancien notaire en cette ville, comme plan A 34 sur le livre de plans No. 6; le dit lot mesure, en mesure Américaine, vingt neuf pieds, cinq pouces et trois lignes (29' 5" 3"), de face à la rue Désiré, sur cent vingt pieds et sept pouces (120' 7"), en profondeur entre lignes égales et parallèles, faisant parti de deux lots de terrain acquis par Francis Daubert de J. L. Jonan par acte passé devant A. Chiapella, notaire, le 19 juin 1852.

CONDITIONS — Comptant; l'acheteur devant assumer les taxes de 1913 et payer le coût de l'acte de vente devant Peter Stifft, notaire, 10 pour cent de dépôt seront requis au moment de l'adjudication à valoir sur la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

Bureau 806 rue Perdido.
juillet—27août—3,10,17,24,28

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

JOLI COTTAGE SIMPLE

1023 RUE DÉSIRÉ

Entre les rues Remparts et St. Claude

Le Jeudi 28 Août, 1913 à midi

À la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

F. C. HUFF ET ALS vs LOUIS HUFF ET ALS

No. 101,722 — COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION B.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido, le JEUDI, 28 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement lu et rendu en cour ouverte le 24 juin et le dit jugement signé en cour ouverte le 30 juin 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé dans le procès sus intitulé, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal 1240 rue Dauphine, dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barracks, mesurant vingt cinq (25) pieds à la rue Dauphine sur soixante cinq (65) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barracks. Les améliorations comprennent un cottage en bois, couvert en ardoises, contenant six chambres.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent par an d'intérêts depuis la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement. La partie de crédit devant être garantie par lien du vendeur avec les clauses de sécurités usuelles. Les taxes de 1913 devant être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant toucher les loyers seulement depuis et après la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant notaire qui sera désigné par l'encanteur, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix de la vente ne portant aucun intérêt.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

806 rue Perdido.
août—3,10,17,24,31sept—4

ANNONCE JUDICIAIRE

COTTAGE SIMPLE

1240 RUE DAUPHINE, COIN BARRACKS

LE JEUDI 4 SEPTEMBRE, 1913 à MIDI

à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Succession de Joséphine Antoinette Stephany, veuve d'Adrien Stephany.
No. 36,936 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — Le JEUDI, 4 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 31 juillet 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, je vendrai en vente publique la propriété suivante décrite à savoir:

Lot No. 1, avec les bâtissos et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1240 rue Dauphine, dans le Deuxième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet borné par les rues Dauphine, Bourbon, Hôpital et Barracks, mesurant vingt cinq (25) pieds à la rue Dauphine sur soixante cinq (65) pieds, cinq (5) pouces et quatre (4) lignes de profondeur entre lignes parallèles et face à la rue Barracks. Les améliorations comprennent un cottage en bois, couvert en ardoises, contenant six chambres.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, en un, deux et trois ans de crédit, avec 8 pour cent par an d'intérêts depuis la date de l'adjudication jusqu'au moment du paiement. La partie de crédit devant être garantie par lien du vendeur avec les clauses de sécurités usuelles. Les taxes de 1913 devant être assumées par l'acquéreur en plus et en sus du prix de l'adjudication et l'acquéreur devant toucher les loyers seulement depuis et après la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente devant notaire qui sera désigné par l'encanteur, 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix de la vente ne portant aucun intérêt.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

806 rue Perdido.
août—3,10,17,24,31sept—4

PAR FITZPATRICK & TILL, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE

ATTENTION AVOCATS ET LIBRAIRES!

Solde invendu de la magnifique bibliothèque de loi de feu Benj. R. Forman. A l'encan, VENDREDI, 22 août, à 10 heures 30 du matin.

AU 528 RUE CANAL, PRES CAMP.

Succession de Benj. R. Forman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,962 — Division C — Conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, rendu dans l'affaire sus-intitulée, numérotée, daté et signé Nouvelle Orléans, Lne., 5 août 1913, je procéderai à vendre après dû délai et publicité suivant la loi tous les livres de loi entièrement décrits dans l'inventaire enregistré.

Ces livres sont actuellement en exhibition dans notre salle de vente et seront vendus en lots au choix de chaque acheteur.

CONDITIONS — Comptant, sans limite

HARRY W. FITZPATRICK,
Encanteur.

CAGE, BALDWIN & CRABITES,
JOS. LAUTENSCHLAEGER, Avocats.
août—10,17,22

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp.) Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8,883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein. Woerishofen, Bavière.

VENTES A L'ENCAN

Par JACOBS-GLEASON, INC.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Ida Beelman, épouse de Louis J. Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,202 — Cottage simple No. 7108 rue St. Ferdinand, entre les rues Audubon et Broadway. Un acton du capital de la Sixth District Bldg. & Loan Ass'n, numéro de série 422. — A l'encan JEUDI 11 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 4 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Geo. A. Théard, juge de la Division E, actuellement en congé, et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, je vendrais à la date ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et améliorations et avantages qui y appartiennnt ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 14 dans le carré No. 27, sur un plan établi par Buissor, surveyor, le 15 avril 1836, et déposé en cette ville; le dit lot étant dans le carré borné par les rues Ferdinand, Audubon, autrefois Chestnut, Elizabeth et Broadway; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ferdinand sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, attractif et retiré contenant cinq chambres et bain, avec connexion d'égout on peut en prendre possession immédiatement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie a crédit de la dite vente devant être représenté par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur, et privilège sur la propriété vendu, avec la clause de non aliénando, et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'arbitrateur devant payer en sus en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Janvin, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent à payer après adjudication chez

JACOBS-GLEASON, INC.,
C. A. BUCHERER, S. L. JACOBS,
Avocat pour le demandeur. Encanteur.
Bureau, 303 Carondelet.
août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mary Ida Beelman, épouse de Louis J. Vallée.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,202. — Cottage simple No. 7108 rue St. Ferdinand, entre les rues Audubon et Broadway. Un action du capital de la Sixth District Bldg. & Loan Ass'n, numéro de série 422. — A l'encan JEUDI 11 septembre 1912, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne. — En vertu et conformément à un jugement rendu et signé le 4 août 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division E, actuellement en congé, et adressé à Jacobs-Gleason, Inc., S. L. Jacobs, Encanteur, je vendrais a la date ci-dessus, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous droits, voies, servitudes, privilèges et améliorations et avantages qui y appartiennnt ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Sixième District de cette ville, désigné par le No. 14 dans le carré No. 27, sur un plan établi par Buissor, surveyor, le 15 avril 1836, et déposé en cette ville; le dit lot étant dans le carré borné par les rues Ferdinand, Audubon, autrefois Chestnut, Elizabeth et Broadway; le dit lot No. 14 mesure 30 pieds de face à la rue Ferdinand sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple en bois, attractif et retiré contenant cinq chambres et bain, avec connexion d'égout on peut en prendre possession immédiatement.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie a crédit de la dite vente devant être représenté par des billets de l'acheteur à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur avec le pacte "de non alienando" et toutes les clauses de sécurité usuelles, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets et l'arbitrateur devant payer en sus en plus du montant de son enchère, toutes les taxes sur la propriété exigibles en l'année 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lawrence M. Janvin, Esq., notaire, et déposer 10 pour cent à payer après adjudication chez

JACOBS-GLEASON, INC.,
C. A. BUCHERER, S. L. JACOBS,
Avocat pour le demandeur. Encanteur.
Bureau, 303 Carondelet.
août—10,17,24,31sept—7,11

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Lot de choix sur la rue Tonti, entre les rues Touro et Bourbon.

In re Joseph R. Bres, et al., vs. Jeanne Elise Charlotte Gerbault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,560 — Division A — Par ALBERT PAUL, Encanteur, le JEUDI, 11 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 4 octobre 1912, jugement signé en cour ouverte le 10 octobre 1912, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District, Division A, absent en congé, et subsequemment à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de le Cour Civile de District, Division A, actuellement absent en congé, daté du 4 août 1913 pour compte de l'affaire ci-dessus.

Un certain lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No. 8 dans le carré No. 87 du faubourg Marigny, et borné par les rues Force, ou Tonti, Union, ou Touro, Bagatelle, ou Bourbon, et Libéral, actuellement Miro, le dit lot mesure 30 pieds de face à la rue Force ou Tonti sur 159 pieds en profondeur.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes pour l'année 1913, en sus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant J. Caneo, notaire; un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage simple, No. 5451 rue Bourgogne, entre les rues Flood et Andry.

Successions de Matthew Green, connu aussi comme Eugène Green, et Rose ou Rosie Williams, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,846 — Division B — Par Albert Paul, encanteur, bureau 311 rue Baronne, 2ème étage — JEUDI, le 28 août, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en congé, daté du 24 juillet 1913, dans la succession sus mentionnée, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous les droits, voies et privilèges qui en dépendent ou y appartiennent, situé, s'étend, et se trouve dans le Troisième District de cette ville, désigné comme No. 20 dans le carré No. 309; lequel est borné par les rues Bourgogne, Flood et Love, et la propriété A. Castaing, suivant un plan dressé par J. A. D'Hemecourt, daté du 4 avril 1870, et déposé en l'office d'Amédé Ducatel, ancien notaire, comme plan No. 39, registre No. 7. Le dit lot de terrain mesure 32 pieds de face à la rue Bourgogne sur 150 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur. Le dit lot No. 20 se trouve entre le carré borné par les rues Bourgogne, Flood, Rempart (autrefois Love) et Andry et le dit carré est maintenant connu comme No. 309. Les améliorations comprennent le cottage simple connu comme No. 6484 rue Bourgogne, et contenant 7 chambres, trottoir cimenté, eau, hangar, rue pavée, à un block des tramways.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer au-dessus et en sus du prix de l'adjudiration les taxes de 1913. L'acheteur devant payer les frais de l'acte de vente, devant Louis A. Martinet, notaire, ainsi que pour le coût de tous certificats. Un dépôt de 20 pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

WILLIAM R. KER, Avocat.
juillet—27août—3,10,17,24,28

VENTES A L'ENCAN

Par N. J. CLESI

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Sarah Johnson, veuve de Jessie Johnson.

Un cottage simple, No. 3511 rue Laurel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,797 — A l'encan, JEUDI, 11 septembre, en vertu d'un ordre signé le 8 août par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent situé dans le Sixième District de cette ville dans l'Ilet No. 31, borné par les rues Laurel, Joseph, Octavia et Annonciation, désigné comme lot No. 15 sur un plan de B. Buisson et W. T. Thompson, daté du 23 mars 1849, le dit lot mesure suivant une copie du dit croquis et annexé à une acte de vente par Alexandre Harris à Frederick Toldger, passé devant Joseph D. Taylor, notaire, le 2 décembre 1885, trente pieds dix pouces de face à une ligne courant parallement à la rue Laurel, la même largeur sur la ligne arrière sur une profondeur de 115 pieds entre lignes parallèles, étant la même propriété qui a été acquise par le dit défunt par achat de Samuel Jones, suivant acte passé devant Joseph Lautenschlaeger, notaire, le 6 mai 1912, enregistré dans le registré des convoyence 240, folio 468.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 payer pour l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
Encanteur, 821 Gravier.
LOYS CHARBONNET, Avocat.
août—10,17,24,31sept—7,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Hebert Fletcher.

Le cottage moderne double, No. 931-933 rue Piety, contenant 5 chambres de chaque côté.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,802 — Division C — MARDI, 26 août 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, agissant pour l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Division C, actuellement en congé, signé le 18 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent au en dépendent situé dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Louisa, Piety, Bourgogne et Remparts, désigné comme lot No. 12 d'après un plan de T. V. Tourne, architecte, déposé en l'office de Jose Lisbony, ancien notaire en cette ville, lequel lot mesure, en mesure Americaines, trente deux pieds de face à la rue Piety sur cent dix huit pieds, trois pouces, et quatre lignes en profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage double, et connu par le numéro municipal 931-933 rue Piety.

CONDITIONS — Un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un crédit d'un an ou d'un et deux ans à l'option de l'acquéreur, la partie à crédit de la dite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et endosses par lui, portant huit pour cent d'intérêt par an depuis la date de l'adjudication jusqu'au paiement garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur avec le pacte "de non aliénando" et toutes les clauses de sécurité usuelles, dix pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès. L'acquéreur devant payer en plus et en sus du montant de son enchère toutes les taxes, sur la propriété, dues ou exigibles en l'année 1913. Payer l'acte de vente devant Wm. Renaudin, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication chez

N. J. CLESI, Encanteur.
Bureau, 821 rue Gravier.
LOYS CHARBONNETT, Avocat.
juillet—27août—10,17,24,26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Amélia Schreiner, épouse décédée de Thomas King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 105,197—Le connu du local situé au No. 652 rue N. Broad consistant d'un lot d'effets mobiliers, piano, etc., à l'encan, JEUDI, 21 août 1913 à 11 heures a. m., sur les lieux, en vertu d'un ordre signé et qui m'a été adressé par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D.

Conditions—Comptant sur les lieux.

N. J. CLESI,
Bureau, 821 rue Gravier. Encanteur.
ANTHONY J. ROSSI, Avocat.
août—10,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Amélia Schreiner, épouse décédée de Thomas King.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,197 — Double cottage produisant un excellent revenu, 654-656 rue N. Broad, encoignure St. Pierre, contenant 4 chambres de chaque côté, moderne; à l'encan, JEUDI, 11 septembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, N. J. CLESI, Encanteur. — En vertu d'un ordre signé le 8 août 1913 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire sus-intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Une certain parcelle de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant une double cottage et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 337, broné par les rues St. Pierre, Broad, Dorgenois et Toulouse, mesurant trente-trois pieds (33) et quatre (4) pouces de face à la rue Broad, sur une profondeur et face à la rue St. Pierre de cent (100) pieds entre lignes et lequel dit lot forme une partie des lots originaux 1, 2 et 3, et furent acquis par Thomas F. King d'Otto Helmann, le 18 janvier 1896, par acte devant Theo. Buisson, notaire, et le plan des lots 1, 2 et 3 étant annexé au dit acte, laquelle acquisition est enregistré au bureau des alienations registré 162 folio 170.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913 et le loyer de la dite propriété devant appartenir à l'acquéreur depuis la date de l'acte de vente. L'acquéreur aura à assumer le terme non-expiré de la police d'assurance. Payer pour l'acte de vente devant Chas. I. Denéchaud, notaire, et déposer 10 pour cent du prix de l'acquisition au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

N. J. CLESI,
821 rue Gravier. Encanteur.
août—10,17,24,31sept—7,11

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John Lansing.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,099 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par John Lansing Beven, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SUTHON & LOOMIS, Avocats.
août—16,20,25

Succession de M. E. Stack.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,044 — Division B — Attendu que John P. Stack a présenté une petition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Michel E. Stack, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite petition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
P. F. HENNESSEY, Avocat.
Août 15—19—24

VENTES A L'ENCAN

Par FERD SAMUEL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Sucession d'Isidore Samuel,

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105, 262 — En vertu et conformément à un ordre de vente daté du 12 août 1913 qui m'a été adressé par l'Hon. Juge E. K. Skinner dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, je procéderai à vendre à l'encan, le MARDI, 26 août 1913, à 11 heures du matin, au 332 rue Lafayette, en cette ville, la propriété mobilière suivante décrite à savoir:

Un cheval et charette, un lot de savon et divers, un lot de comptes courants.

Conditions de la vente comptant.

FERD SAMUEL.
Administrateur.

août—19,26

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Un cottage double agréable, Nos. 333-335 avenue St. Maurice, coin de la rue Bienvenue, sur deux lots de terre; ainsi que deux lots vacants sur la rue Bienvenue.

Succession d'Etienne Courrege.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,237 — Division E — A l'enchère, JEUDI, le 21 août 1913, en vertu d'un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté et signé le 17 juillet 1913 dans l'affaire ci-dessus qui m'a été adressé, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 21 et 22 de l'Ilet No. 78, borné par les rues Bienvenue, Tricou, Pontalba (anciennement rue Jumonville) et l'avenue St. Maurice sur le croquis d'arpentage par C. Uncas Lewis, sous-voyer de la ville, date le 18 juin 1900 et annexé à un acte de vente par Mme J. M. Bonneau à D. E. Seghers, passé devant F. D. Charbonnet, notaire, le 12 janvier 1903; d'après lequel croquis les dits lots mesurent chacun trente pieds, quatre pouces de face sur la rue Bienvenue par cent trente six pieds, onze pouces et cinq lignes et demi de profondeur.

2. Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que les dépendances y appartenant situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les Nos. 19 et 20 dans l'Ilet No. 78, borné par l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et les rues Bienvenue, Tricou et Pontalba (anciennement Jumonville) sur un plan particulier fait le 11 mai 1881 par Edgar Pillé, architecte, lesquels dits lots mesurent, en mesure américaine, d'après le dit plan, chacun trente pieds, cinq pouces et une ligne de face sur la rue Hancock (maintenant avenue St. Maurice) par cent quatre pieds de profondeur entre lignes parallèles; lot No. 20 formant le coin de l'avenue St. Maurice (anciennement rue Hancock) et la rue Bienvenue. Les améliorations consistent en un cottage double portant les numéros municipaux 333-335 rue St. Maurice.

CONDITIONS — Un tiers ou plus au comptant et le solde s'il y en a, en billets de l'acheteur ou des acheteurs, payable en un an ou deux ans à partir de la date de l'adjudication, portant 7 pour cent d'intérêt par an à parti de la date jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et par privilèges de vendeur sur la propriété vendue. L'acquéreur devant payer les taxes de 1913 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur du prix de l'achat au moment de l'adjudication. L'acte de vente au frais de l'acquéreur, devant Félix J. Dreyfous, notaire.

LIONEL M. RICAU,
Encanteur, Bureau, 902-904 Hennen Bldg.
A. D. DANZIGER, F. J. DREYFOUS,
Avocats pour le demandeur.
juillet—20,27août—3,10,17,21

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

In re minors Zoe Gangloff, et als.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,023 — Division D — Par LEONARD STERN, Encanteur, il sera vendu en vente publique le JEUDI, 4 septembre 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 2 juillet 1913, par l'Hon. Porter Parker, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui en dépendent dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Annonciation, Chippewa, Première et Soraparu, désigné comme lot No. 209 du carré No. 8 sur un plan du faubourg Lafayette, dressé par Pillé, voyer; le dit lot mesure 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de 120 pieds 3 pouces et 5 lignes sur la ligne le divisant du lot No. 208 et 38 pieds 1 pouce et 1 ligne en largeur en arrière.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1913. Acte de vente devant être passé devant Bussière Rouen, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.
OSCAR SCHREIBER,
Avocat. août—3,10,17,21sept

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée du Sixième District, portant les numéros municipaux 2216 et 2218 rue General Taylor, entre les rues S. Franklin et S. Liberté.

Phœnix Building and Homestead Association vs. Robert B. Ward.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,181 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 août 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts du défendant Joseph C. Lloyd, Jr., dans et pour l'affaire intitulée Joseph C. Lloyd, Jr., vs. Albert Godchaux et J. Alfred Stromberg, No. 94,575, du dossier de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
FLORENCE LOEBER,
Avocat pour le demandeur.
août—9,10,13,17,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Annie Wise, épouse de Joseph A. Bergman.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 92,704 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Moise Bergman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
MEYER S. DREYFUS, Avocat.
août—17,21,26

Succession de Michael J. Joyce.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,705 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le